

en bref



Amundi veut jouer un rôle central dans les émissions d'actions

GESTION D'ACTIFS Amundi, le premier gestionnaire d'actifs européen, crée un « desk ECM » (equity capital markets), « dans le but d'offrir aux investisseurs un meilleur accès aux opérations d'émissions d'actions en Europe ». Ce bureau se positionnera comme un intermédiaire entre les départements de marchés de capitaux des banques d'investissement et les géants de portefeuille d'Amundi. La société de gestion espère ainsi pouvoir « décider du rôle qu'elle souhaite jouer dans les futures introductions en Bourse ou émissions d'actions ». Elle souhaite se positionner comme investisseur de référence de certaines opérations, aux côtés de ses grands clients. L'équipe sera dirigée par Luc Mouzon, directeur de la recherche actions européennes d'Amundi.

HSBC efface le mot « guerre » de ses rapports d'analystes

BANQUE Dans certaines publications de la banque britannique, le mot « guerre » a laissé la place au terme « conflit », a révélé lundi le « Financial Times ». Alors qu'elle résiste aux pressions visant à lui faire quitter la Russie, la banque tente d'atténuer le vocabulaire employé pour qualifier l'invasion de l'Ukraine. HSBC compte toujours 200 employés en Russie où parler de « guerre » peut coûter jusqu'à 15 ans de prison.

Credit Suisse réduit la voilure en Russie

BANQUE Credit Suisse, le numéro deux du secteur bancaire helvétique, réduit son exposition en Russie et arrête d'y faire affaire avec de nouveaux clients, a-t-il indiqué lundi, précisant que certains de ses employés vont être relocalisés ailleurs. « Nous avons déplacé des postes hors de Russie et soutenons nos collègues pour se réinstaller à d'autres endroits », a précisé une porte-parole de la banque dans un courriel à l'AFP, confirmant une information de l'agence Bloomberg.

Plongée dans la salle des coffres centenaire de Société Générale

BANQUE

La salle située dans les sous-sols de l'agence centrale de Société Générale à Paris est l'une des plus anciennes d'Europe.

Un vestige du passé qui reste encore utilisé par de nombreux clients.

Romain Gueugneau
@romaingueugneau

Le rituel est immuable. Chaque matin avant l'ouverture des bureaux, le directeur de l'agence centrale de Société Générale emprunte l'escalier de marbre qui conduit au sous-sol de la banque, située boulevard Haussmann, à Paris. Il compose le code, désactive le brouilleur et insère la clé pour ouvrir la porte circulaire de 16 tonnes de la salle des coffres. C'est un modèle unique au monde, fabriqué par l'entreprise française Fichet. Inviolée à ce jour, assure la banque, qui espère qu'elle le restera à jamais.

Derrière cette porte, digne des plus grands films de gangsters avec un blindage de 40 centimètres d'épaisseur, se trouve une deuxième porte de 11 tonnes avec deux vantaux rectangulaires, elle aussi fermée à clé, ainsi qu'une grille dite « de jour », qui donne accès – enfin – à la salle des coffres.

Le temps est figé

Vaste, majestueuse, elle s'étend sur quatre niveaux, avec mosaïque au sol et ascenseur intégré. 8.117 coffres sont logés dans 399 armoires, dont les portes sont recouvertes de plaques en acier poli aux reflets cuivre et bronze, tout comme le plafond.

Au deuxième niveau, une salle discrète renferme aussi 22 chambres fortes, avec un volume de 7 m³ chacune. L'atmosphère est calme et silencieuse, à peine troublée par le bruit du métro, que l'on devine derrière les parois du bâtiment.

Le temps paraît figé dans ce lieu confidentiel, dans lequel seuls les mandataires et titulaires de coffres sont autorisés à entrer. C'est la salle des coffres la plus ancienne d'Europe, après celle d'une banque suisse, assure Société Générale.

L'agence centrale qui l'abrite – et qui vient de terminer d'importants travaux de rénovation – a été édifée en 1912. Elle fait face aux Galeries Lafayette, qui avaient voulu acheter le bâtiment il y a un peu plus de cent ans avant que la banque ne mette la main dessus.

Dans la rue opposée, c'est l'Opéra Garnier qui fait office de voisin. « A la Belle Époque, il n'était pas rare de voir de riches clients venir récupérer bijoux et effets personnels de valeur au coffre avant d'assister au spectacle ou d'aller au restaurant », raconte Farid Amez, historien chez Société Générale. L'agence restait alors ouverte jusque tard dans la nuit.

L'époque a changé. Certains coffres peuvent encore abriter des bijoux, voire des lingots d'or. L'agence est habilitée pour effectuer des transactions d'or, un service que toutes les agences ne peuvent pas offrir. Mais la plupart du temps, ce sont des documents d'identité, des actes de propriété et autres papiers administratifs qui sont mis à l'abri dans ces coffres. D'où « une fréquentation des lieux en hausse traditionnellement à l'approche des congés », remarque le directeur de l'agence centrale, Bertrand Gilquart.

Cinq employés dédiés

Cinq employés de l'agence travaillent à temps plein dans les sous-sols de la banque. A chaque niveau, des bureaux sont mis à la disposition des clients, avec des vitres fumées et suffisamment d'espace entre eux pour garantir la discrétion aux clients.

Deux clés sont nécessaires pour ouvrir un coffre : l'une est la propriété de la banque, l'autre du client. Les douanes ou bien la police peuvent néanmoins requérir l'ouverture de certains coffres, dans le cadre d'affaires judiciaires. Une

pièce spéciale renferme les objets des comptes en désheréance. Une véritable caverne d'Alibaba. Au bout de quarante ans, si personne ne les réclame, ces objets deviennent la propriété de la banque.

Pas d'effet guerre

A ce jour, seule la moitié des coffres et environ un tiers des chambres fortes sont occupés ; celles-ci servent souvent aux galeristes pour abriter des œuvres d'art. Il faut compter en moyenne 125 euros par an pour louer un coffre classique, et 14.000 euros pour une chambre.

Selon Société Générale, il n'y a pas eu d'effet de crise sanitaire sur l'activité, ni de ruée sur les coffres depuis le déclenchement du conflit en Ukraine. « Les chiffres d'occupation de la salle sont plutôt stables depuis une dizaine d'années », explique Bertrand Gilquart. L'agence tente néanmoins de remettre en avant ce service, qui n'est pas réservé aux seuls clients de Société Générale. L'activité a le mérite d'offrir des revenus récurrents, avec des coûts qui restent fixes. Une aubaine pour un réseau de banque de détail en pleine transformation. ■



Derrière cette porte circulaire de 16 tonnes avec un blindage de 40 centimètres d'épaisseur se trouve plus de 8.000 coffres, sur quatre niveaux. Photo Romain Gueugneau

Barclays déplore une perte de marché suite à une erreur

BANQUE

La banque britannique a annoncé lundi s'attendre à une perte d'environ 450 millions de livres après avoir dépassé par erreur les plafonds d'émission de certains produits structurés.

Thibaut Madelin
@ThibautMadelin
et Bastien Bouchaud
@BastienBouchaud

Barclays a annoncé lundi s'attendre à une perte d'environ 450 millions de livres (536 millions d'euros) après avoir dépassé par erreur les plafonds d'émission de certains produits structurés émis aux Etats-Unis. La banque britannique a du coup retardé au deuxième trimestre le début de son programme de rachat d'actions d'un milliard de livres. Le cours a chuté de plus de 4 % en séance, avant de céder finalement 2,3 % à la clôture.

« Barclays a commandé un examen indépendant des faits et des circonstances liés à cette question, y compris, entre autres, l'environnement de contrôle lié à ces émissions », a déclaré le groupe, en précisant que « les autorités de supervision mènent des enquêtes ».

L'affaire porte notamment sur un « exchange traded note » (ETN), un produit de dette similaire à une obligation, qui vise à répliquer les performances d'un indice. Le produit en question, qui s'échange sous le sigle VXX en Bourse, est basé sur l'indice de volatilité de Wall Street, le VIX. Un indicateur très suivi par les professionnels qui le surnomment parfois l'indice de la peur, car il tend à bondir en période de tension sur les marchés. Depuis son lancement, VXX a rapidement gagné en popularité auprès des boursicoteurs.

En août 2019, Barclays Bank PLC, sa filiale américaine, s'était engagée à respecter un plafond d'émissions de 20,8 milliards de dollars sur l'ensemble des titres en questions. Elle a « dépassé le montant enregistré d'approximativement 15,2 milliards de dollars », indique le communiqué de la banque.

« C'est une boulette incroyable », indique Jérôme Legras, directeur de la recherche chez Axiom, un gestionnaire d'actifs spécialisé dans les valeurs bancaires. « Les émissions ne sont pas valables, il faut donc rembourser les investisseurs à la valeur nominale des titres. » Dans le jargon technique, Barclays va donc faire une offre de résolution (ou « rescission » en anglais) à travers une déclaration auprès de l'autorité américaine des marchés financiers (SEC) « dès que possible en pratique ».

Compte tenu du nombre de porteurs concernés et du cours des titres, Barclays table sur une perte après impôt de l'ordre de 450 millions de livres. Avant impôts, la perte est sans doute nettement supérieure. Une porte-parole a refusé de commenter. L'opération aura un impact de près de 30 points de base sur le ratio CET1, qui respectera l'objectif d'une fourchette comprise entre 13 % et 14 %, mais tombera à un niveau inférieur aux 15,1 % de la fin 2021. Ce ratio mesure la capacité d'une banque à résister à un choc. ■

« Les autorités de supervision mènent des enquêtes. »

BARCLAYS

annonces judiciaires & légales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

PREFÉCTURE DES YVELINES

Direction de la Réglementation et des Collectivités Territoriales

Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Aménagement de la colline d'Élancourt en vue des Jeux Olympiques de Paris 2024

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

préalable à la déclaration de projet portant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU) de Saint-Quentin-en-Yvelines, à la demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte à des espèces protégées et à la demande d'autorisation de défrichement

La Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO), 18 rue de Londres, 75009 Paris, a présenté un dossier de mise en compatibilité du PLU de Saint-Quentin-en-Yvelines par déclaration de projet, une demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte à des espèces protégées et une demande d'autorisation de défrichement concernant le projet d'aménagement de la colline d'Élancourt, soumis à évaluation environnementale.

La participation du public s'effectue par voie électronique, en application de l'article 9 de la loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, et selon les modalités des articles L123-19 et R123-46-1 du code de l'environnement. Elle se déroulera du **lundi 18 avril au vendredi 20 mai 2022 inclus**, soit pendant 33 jours.

Par décision n° 2021/118 du 1^{er} septembre 2021, la Commission Nationale du Débat Public a désigné M. Laurent Demolins en qualité de garant de cette procédure.

Un registre dématérialisé sera mis en ligne à l'adresse suivante : <http://collineelancourt.participationdupublic.net> à l'ouverture de la participation du public par voie électronique (PPVE), le lundi 18 avril, jusqu'à sa clôture, le vendredi 20 mai.

Le registre dématérialisé vise à permettre au public de déposer des observations, les consulter et prendre connaissance des réponses de la SOLIDEO, maître d'ouvrage.

Le dossier soumis à la participation du public sera mis en ligne à l'adresse suivante <http://collineelancourt.participationdupublic.net> dans les meilleurs délais et au plus tard à l'ouverture de la participation du public par voie électronique, le lundi 18 avril.

Du 18 avril au 20 mai 2022, le dossier sera également consultable sur demande, sous format papier, à la préfecture des Yvelines (Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques - 1 avenue de l'Europe - 78000 Versailles) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45, et à la sous-préfecture de Rambouillet (82 rue du Général de Gaulle) du lundi au jeudi de 8h45 à 12h et de 13h à 15h45 et le vendredi de 8h45 à 12h30.

Le dossier comprend notamment, au titre de l'évaluation environnementale du projet, les documents suivants, consultables à l'adresse mentionnée :

- Le dossier de mise en compatibilité du PLU de Saint-Quentin-en-Yvelines par déclaration de projet ;
- Le dossier de demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte à des espèces protégées ;
- Le dossier de demande d'autorisation de défrichement ;
- L'étude d'impact portant sur le projet d'aménagement de la colline d'Élancourt ;
- L'avis de l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) en date du 10 mars 2022 (Avis délibéré n° 2021-143), également consultable sur son site Internet (https://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/220310_colline_elancourt_jop_78_delibere_cle7e8abe.pdf) ;
- Le mémoire en réponse de la SOLIDEO à l'avis de l'Autorité environnementale ;
- Les avis des collectivités intéressées par le projet.

Il sera accompagné d'une plaquette d'information sur la participation du public par voie électronique, disponible en téléchargement sur le site <http://collineelancourt.participationdupublic.net>.

Le public pourra obtenir toute information relative au projet auprès du maître d'ouvrage : la SOLIDEO - 18 rue de Londres, 75009 Paris - mail : contact@ouvrages-olympiques.fr

En cas de question intéressant la procédure et le déroulement de la PPVE, le garant pourra être sollicité par courriel à l'adresse suivante : laurent.demolins@garant-cndp.fr

À l'issue de la participation du public par voie électronique, une synthèse des observations et propositions déposées par le public, mentionnant les réponses et, le cas échéant, les évolutions proposées par le maître d'ouvrage pour tenir compte des observations et propositions du public, est rédigée par le garant, dans un délai d'un mois à l'issue de la PPVE. Cette synthèse sera publiée sur le site dédié à la participation du public par voie électronique et sur le site Internet de la préfecture des Yvelines.

Le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour prendre les décisions d'autorisation de dérogation à l'interdiction d'atteinte à des espèces protégées et d'autorisation de défrichement, conformément aux articles R411-6 du code de l'environnement et R341-4 du code forestier.

La société de livraison des ouvrages olympiques se prononcera sur l'intérêt général du projet d'aménagement de la Colline d'Élancourt et prendra la décision de déclaration de projet. La mise en compatibilité du PLU de Saint-Quentin-en-Yvelines sera approuvée par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ou, à défaut, passé un délai de deux mois, prise par arrêté du préfet des Yvelines, en application de l'article R153-16 du code de l'urbanisme.

EP 22-030